

## PRESENTATION DU CONCOURS LEONART

Dans le cadre de notre exposition **L'Atelier LéonarT**, qui se tiendra les **29 et 30 août 2026**, nous avons le plaisir de lancer un **concours artistique ouvert à tous** sur le thème :

**« Imagine LéonarT, le renard »**

Ce concours a pour objectif de faire découvrir l'univers et l'identité de l'association LéonarT à travers votre créativité.

Chaque participant est invité à proposer **une œuvre originale**, réalisée par ses soins, avant la date limite d'envoi.

Toutes les techniques artistiques sont les bienvenues : **dessin, peinture, modelage, sculpture, photographie**, etc.

Les œuvres sélectionnées seront **exposées durant les deux jours de l'événement** et soumises au **vote du public**.

---

### Informations importantes avant de participer

 **Date limite d'envoi des créations : 15 août 2026**

 **Envoi des participations :** [latelierleonart@gmail.com](mailto:latelierleonart@gmail.com)

### Conditions de participation :

- Thème imposé : « *LéonarT, le renard* »
- Une seule participation (photographie de l'œuvre) par personne
- Lire, signer et renvoyer le règlement du concours pour valider l'inscription
- Les œuvres comportant des contenus susceptibles de heurter la sensibilité du public ne seront pas acceptées

---

### Récompense

Le concours désignera un lauréat qui recevra **une œuvre offerte par le collectif d'artistes présent** lors de l'exposition.

---

 **Règlement du concours :** à télécharger, signer et renvoyer

 **Contact & envoi des œuvres :** [latelierleonart@gmail.com](mailto:latelierleonart@gmail.com)

## RÈGLEMENT DU CONCOURS LEONART

### Article 1 – Organisation

L'association *L'Atelier LéonarT* organise un concours artistique gratuit intitulé « Imagine LéonarT ».

Une exposition des œuvres sélectionnées se tiendra les **29 et 30 août 2026** au Chai des Arts – espace culturel, route de Morillon, 33360 Camblanes-et-Meynac.

Un vernissage aura lieu le samedi de **18h à 21h**, à l'issue duquel seront annoncés les résultats du vote du public.

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

---

### Article 2 – Thème du concours

Le thème du concours est :

**« Imagine LéonarT le renard »**

---

### Article 3 – Conditions de participation

- Le concours est ouvert à toute personne majeure ayant signé et transmis le présent règlement.
- Les participants mineurs doivent être représentés par un tuteur légal.
- Chaque participant ne peut présenter qu'une seule œuvre.
- L'œuvre doit être une création originale réalisée par le participant.
- Les images générées ou modifiées par intelligence artificielle sont strictement interdites.

---

### Article 4 – Modalités d'envoi

Les photographies des œuvres doivent être envoyées :

- par email à : **latelierleonart@gmail.com**
- au plus tard le **15 août 2026**

Toute photographie reçue après cette date ne sera pas prise en compte.

### Caractéristiques techniques :

- Format : JPEG uniquement
  - Nom du fichier : NOM\_Prénom\_Titre.jpg
-

## Article 5 – Contenu interdit

Sont exclues du concours les œuvres :

- à caractère violent, choquant ou susceptible de heurter le public
  - portant atteinte à la dignité humaine
  - à caractère politique, militant ou polémique
- 

## Article 6 – Droits d’auteur et droit à l’image

Le participant garantit être l’auteur de l’œuvre et détenir l’ensemble des droits nécessaires à sa diffusion.

Il autorise l’association LéonarT à exposer et à utiliser les photographies des œuvres à des fins de communication (site internet, réseaux sociaux, supports imprimés), sans contrepartie financière.

---

## Article 7 – Sélection des œuvres

Un comité de sélection désigné par l’organisateur se réserve le droit de refuser toute œuvre ne respectant pas le thème ou l’esprit du concours, sans obligation de justification.

Toutes les œuvres reçues ne seront pas nécessairement exposées.

---

## Article 8 – Dépôt et retrait des œuvres sélectionnées

Les œuvres sélectionnées devront être déposées à l’Atelier d’Arts Ar’ôme, Résidence Camplanis, 10 avenue Guy Trupin, 33360 Camblanes-et-Meynac, entre le **24 et le 28 août 2026**, uniquement sur rendez-vous au **06 66 36 78 57**. Pour les œuvres devant être accrochées (tableaux, peintures...) le participant doit fournir lui-même le système d'accrochage, sans quoi l'œuvre ne pourra pas être retenue et présentée.

Les œuvres devront être récupérées à partir du **lundi 31 août 2026** au même lieu.

Les œuvres de grand format ou jugées trop encombrantes devront être récupérées au plus tard le **dimanche 30 août 2026**, à l’issue de l’exposition.

---

## Article 9 – Vote du public

Les œuvres sélectionnées seront exposées les **29 et 30 août 2026** au Chai des Arts – espace culturel, route de Morillon 33360 Camblanes-Et-Meynac.

Les visiteurs pourront voter sur place selon les modalités suivantes :

- Chaque visiteur dispose d’un seul vote
- Le vote se fera sur bulletin papier, déposé dans une urne fermée afin de garantir la confidentialité et l’équité

Le dépouillement sera réalisé le soir du vernissage par un comité composé de 2 à 3 membres de l'association.

---

#### **Article 10 – Désignation du gagnant**

Le gagnant sera le participant ayant obtenu le plus grand nombre de votes du public.

En cas d'égalité, le vainqueur sera désigné par l'association LéonarT, selon son appréciation des œuvres, en présence du public, afin de garantir transparence et impartialité.

---

#### **Article 11 – Récompense**

Le gagnant recevra une œuvre originale, réalisée et signée par un artiste de l'association.

La nature précise du lot sera définie par l'organisateur.

---

#### **Article 12 – Responsabilité et réserves**

L'association LéonarT se réserve le droit de modifier, suspendre ou annuler le concours, ainsi que d'exclure tout participant ne respectant pas le présent règlement, sans possibilité de réclamation.

Elle décline toute responsabilité concernant les droits liés aux images transmises. Toute réclamation relative au droit à l'image devra être adressée directement à l'auteur de l'œuvre concernée.

---

#### **Article 13 – Données personnelles**

Conformément à la loi n°78-17 dite *Informatique et Libertés*, les participants sont informés que les données personnelles recueillies sont nécessaires à la gestion du concours et font l'objet d'un traitement informatique.

Ils disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant.

---

**Nom, prénom, date et signature :**